

**REGLEMENT DU TOURNOI DE
TENNIS DE TABLE DE HASPARREN
LE 17 SEPTEMBRE 2017**

- I. Le 17 Septembre 2017, se déroulera à la salle « Mendeala » d'Hasparren le 35 ième tournoi de tennis de table organisé par l'Association MAHAIN JOKO. Il est **Homologué** par la ligue Nouvelle Aquitaine.
- II. Le tournoi se disputera sur 16 tables : le règlement F.F.T.T sera appliqué en cas de litige. Des balles 3 étoiles en matière plastique seront fournies.
- III. Au minimum 2000 Euros de récompenses seront distribués. **Les finalistes des tableaux 6 et 7 seront dotés en espèces.** Des lots à partir des ¼ finalistes seront distribués suivant les tableaux.
- IV. Pour les tableaux ayant moins de 15 participants, les organisateurs se réservent le droit de modifier les récompenses.
- V. Poules de 3 ou 4 pour tous les tableaux sauf les doubles et tableau féminin avec deux sortants par poule. Chaque partie se disputera au meilleur des 5 manches.
- VI. Le tableau féminin sera aménagé en fonction du nombre de participantes.
- VII. Chaque joueur pourra participer en même temps **à trois tableaux maximum (plus les doubles).**
- VIII Tout participant devra posséder une licence de tennis de table en cours de validité prise auprès de la FFTT et être licencié dans un club de la ligue Nouvelle Aquitaine.**
- IX. Dans les poules, les joueurs s'arbitreront entre eux. Dans les tableaux à élimination directe, le perdant devra arbitrer la partie suivante à l'appel du juge-arbitre.
- X. Les classements sont ceux de la saison 2017-2018.
- XI. **Les engagements seront pris jusqu'au vendredi 17 Septembre 20 heures.**
- XII. L'association MAHAIN JOKO décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols, ou d'accidents. Le fautif de destructions en supportera les frais.
- XIII. Une buvette avec boissons, sandwiches, gâteaux, crêpes... sera à la disposition de tous.
- XIV. Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications du présent règlement.
- XV. Aucune inscription sera enregistrée sur place.

Les engagements devront parvenir **avant le 15 septembre 2017, 20h**, à

✉ Monsieur André Inçaby :

☎ : 05.59.29.53.55

E-Mail : andre.incaby@sfr.fr